

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Discours
de

M. Koïchiro Matsuura

Directeur général
de
l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
(UNESCO)

à la cérémonie de clôture du Congrès international
organisé à l'occasion du trentième anniversaire de la
Convention du patrimoine mondial, naturel et culturel
« *Patrimoine mondial 2002 : héritage partagé, responsabilité commune* »

Venise, Italie, 16 novembre 2002

26/11/2002

17:00

Vos Altesses,
Messieurs les Ministres,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi d'être parmi vous en cette journée historique, qui marque le trentième anniversaire de l'une des Conventions les plus célèbres de l'UNESCO : la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, adoptée à Paris le 16 novembre 1972.

Je souhaite exprimer ma gratitude la plus sincère à nos hôtes italiens. Je tiens en particulier à remercier chaleureusement le Gouvernement italien pour le soutien indéfectible qu'il apporte à l'UNESCO dans nombre de domaines, et tout particulièrement dans le domaine du patrimoine, comme en atteste aujourd'hui la présence de Monsieur Urbani, Ministre des biens culturels, et de Monsieur Matteoli, Ministre de l'environnement et de la protection territoriale.

Je dois bien sûr également remercier tout particulièrement les autorités régionales, provinciales et municipales, et en particulier M. Paolo Costa, Maire de Venise, qui n'ont épargné aucun effort pour rendre possible ce Congrès et les ateliers qui se sont déroulés pendant toute la semaine.

Mes chaleureux remerciements vont également à M. Bazzoli, Président de la Fondation Cini, pour avoir mis à notre disposition un lieu si magnifique pour cette réunion.

Je voudrais également saisir l'opportunité qui m'est offerte pour remercier les 175 Etats parties à la Convention, ainsi que le Comité du patrimoine mondial, véritable artisan de la mise en œuvre de la Convention. Le Comité a déjà célébré, lors de sa dernière réunion à Budapest, ce trentième anniversaire, et je me félicite de la Déclaration qui a été adoptée à cette occasion.

Je veux aussi adresser mes plus cordiales salutations aux organes consultatifs du Comité – l'ICOMOS, l'UICN, et l'ICCROM – tout comme aux nombreuses organisations et individus qui, partout dans le monde, ont apporté leur contribution au mouvement global de conservation du patrimoine mondial initié il y a trente ans.

Je souhaite enfin remercier tous les participants à ce Congrès, venus d'horizon divers, mais tous membres de la grande famille du patrimoine, qui ont donné corps et substance à Congrès. A tous, un grand merci.

La merveilleuse ville de Venise qui nous accueille aujourd'hui constitue un cadre particulièrement adapté pour une telle rencontre. Site du patrimoine mondial, elle partage une longue et fructueuse histoire avec l'UNESCO. Il suffit de rappeler que, déjà en 1964, une réunion internationale d'experts tenue à Venise donna naissance à la célèbre « Charte de Venise », l'un des documents les plus importants dans le domaine des politiques de conservation du patrimoine. Ou bien qu'en 1970, la première réunion internationale des ministres de la culture jetait les bases conceptuelles de la Convention que nous célébrons aujourd'hui. Notre Bureau fut ouvert à Venise dès 1966, essentiellement pour

orchestrer la Campagne internationale de sauvegarde de Venise. Ses activités se sont depuis largement diversifiées, puisqu'il est devenu un bureau régional pour la science, et que je viens également de renforcer sa composante culture. J'ai eu le plaisir d'inaugurer ce matin ses nouveaux et magnifiques locaux du Palazzo Zorzi.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Ce Congrès se tient à une date anniversaire, celle de la Convention de 1972, mais dans le cadre d'une célébration plus large : celle de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel. L'un des grands défis lancé à l'UNESCO, désignée chef de file de cette Année a été de faire prendre conscience aux autorités publiques, au secteur privé et à la société civile dans son ensemble que le patrimoine, au-delà de sa valeur purement historique et esthétique, est à la fois un instrument de paix et de réconciliation, et un facteur de développement.

La Convention du patrimoine mondial, faut-il le rappeler, est issue de deux mouvements distincts : l'un axé sur la préservation des monuments culturels, l'autre sur la conservation de la nature. C'est l'articulation et la fusion de ces deux mouvements qui a donné naissance à notre action en faveur du patrimoine mondial, offrant une plate-forme de protection à la fois au patrimoine culturel mondial et à l'environnement, qu'il soit naturel ou culturel, comme l'illustre le concept de « paysage culturel ». Le succès extraordinaire remporté par cette Convention mérite d'être célébré. Mais il nous faut également considérer l'avenir, et réfléchir aux défis qui se posent à nous en ce XXI^e siècle naissant.

Plusieurs raisons plaident en faveur d'une attention accrue portée au patrimoine. L'UNESCO se doit de n'épargner aucun effort pour mettre en œuvre la Convention du patrimoine mondial, et faire en sorte d'inverser certaines tendances récentes et malheureuses de l'évolution des sociétés. Si nous devons travailler étroitement avec nos Etats parties, nous avons également un très gros travail à accomplir vis-à-vis de l'opinion publique.

Les deux derniers siècles ont connu des mutations sans précédent, que ce soit dans la sphère technique, politique, idéologique, économique ou culturelle. Des millions d'hommes et de femmes ont dû se soustraire à leur environnement traditionnel et à leurs tâches familiales ancestrales pour intégrer de nouveaux rôles, les amenant souvent à renoncer à ce qui constituait le fondement même de leur identité.

Je ne veux surtout pas ici faire une apologie aveugle du passé, et rejeter toute forme de modernité. Mais je souhaite souligner un aspect qui marque une rupture entre le monde d'hier et celui d'aujourd'hui : celui du sens, entendu tout à la fois comme « signification » et « direction ».

L'époque moderne a considéré de plus en plus souvent le passé comme « dépassé », sans pertinence aux regard des enjeux contemporains. Et à maints égards en effet, il peut paraître inadapté pour répondre aux exigences de la vie quotidienne. Il n'empêche – et nombreux sont ceux l'ont compris à leurs propres dépens – que l'identité des peuples et la cohésion des sociétés sont profondément enracinées dans le tissu symbolique du passé. En d'autres termes, les conditions de la paix résident pour une grande part dans la fierté que chacun doit éprouver vis-à-vis de

ses racines culturelles, et de la reconnaissance de l'égle dignité de toutes les cultures.

C'est pourquoi notre travail sur patrimoine mondial s'est essentiellement attaché aux sites que nous considérons comme emblématiques de l'identité et de la cohésion des sociétés, et qui semblaient menacés. Une énergie formidable a été consacrée à l'identification, à la préservation et à la protection de sites de valeur universelle et dont la signification, pour les pays dans lesquels ils se situaient, mais aussi pour l'humanité dans son ensemble, revêtait un caractère exceptionnel.

Mais nous ne pouvons nous satisfaire de cela. Porter un regard enchanté, dévot et nostalgique sur le passé, en ignorant le présent et en rejetant toute idée de changement, est tout à fait stérile. Le passé ne peut être converti en idéologie, pas plus que transformé en matériau de parcs à thème, le réduisant à un simple folklore pittoresque générateur de revenus. C'est pourquoi le concept fondateur de patrimoine mondial nous a conduit sur la voie du développement durable. « Durable » tout à la fois du point de vue écologique que de celui du patrimoine. Et je me félicite que, lors du Sommet de Johannesburg, on ait tant insisté sur la nécessité pour la culture de s'imposer comme le quatrième pilier du développement durable, aux côtés de l'économie, de l'environnement et de la préoccupation sociale.

Cette conception du patrimoine appelle chacun à respecter la signification transhistorique des sites, qu'il s'agisse de ceux inscrits sur la Liste ou des autres qui, bien qu'ils revêtent une signification comparable,

n'ont pas encore été répertoriés, et ne le seront peut être jamais. Les sites du patrimoine mondial doivent servir d'exemple, et devenir des modèles de conservation pour tous les sites, y compris pour ceux d'intérêt plus local.

Au cours des trente années d'existence de la Convention, beaucoup de chemin a été parcouru. Mais comme nombre d'entre vous le savent bien, la protection des sites demeure une lutte constante. La Convention compte aujourd'hui 175 Etats parties, et 730 sites répertoriés dans 125 pays. C'est dire qu'il subsiste encore un grand déséquilibre entre les pays, dont certains comptent plusieurs sites classés sur leur territoire, quand d'autres n'en ont pas encore. Nous travaillons activement à réduire ce déséquilibre.

La conservation et le développement des sites du patrimoine a mobilisé les énergies d'un nombre impressionnant d'institutions, de groupes et de personnes, qui ont accumulé un capital considérable d'expérience et de savoir faire. Leur engagement n'a d'égal que la passion qui les anime, dont témoigne de façon éloquente votre présence ici.

Mais la tâche à laquelle ces institutions sont confrontées apparaît de plus en plus ardue, en partie du fait de l'augmentation croissante du nombre de sites répertoriés. Nous ne pourrions aller de l'avant de manière satisfaisante sans mobiliser de nouvelles énergies, des expertises et des ressources humaines et financières accrues. Ce fut le leitmotiv de ce congrès, qui a cherché à réunir un éventail très large d'acteurs du patrimoine afin de définir de nouvelles interactions et formes de coopération pour l'avenir.

Notre attachement au patrimoine n'est pas une question d'hédonisme. Il est lié à notre profond attachement à la diversité des conceptions du monde qu'il véhicule, et à la notion de l'humain qui en découle. C'est dans cet esprit que nous travaillons à un projet de Convention pour la protection du patrimoine immatériel, qui vient comme en écho au concept original qui a conduit à la formulation de la Convention du patrimoine mondial.

Nous savons par expérience qu'il existe un fonds immense d'expertise et de bonne volonté, au-delà du solide cercle d'institutions qui sont nos partenaires traditionnels, qui ne demande qu'à être identifié et sollicité. Et que les besoins croissants du patrimoine mondial rendront absolument vital une meilleure interaction entre les institutions du patrimoine mondial et leurs partenaires. Il faut pour cela que chacun soit pleinement reconnu, répertorié, qu'une communication s'instaure entre tous, et que les liens puissent s'établir plus facilement, en particulier en ce qui concerne les mécanismes de régulation interne et les normes de comptabilité.

Le développement de ces partenariats a, comme vous le savez, été le principal objet de ce Congrès, qui a réuni une vaste gamme d'acteurs dans le domaine de la conservation du patrimoine. Nous devons viser au renforcement d'un éventail de partenariats encore plus vaste, non seulement entre gouvernements et institutions gouvernementales, mais aussi avec une large gamme d'organisations issues de la société civile, en mobilisant plus d'ONG, plus d'universités, plus de fondations, plus d'entreprises. Voilà l'objectif de l'Initiative partenariats pour le patrimoine mondial, qui a été accueillie très favorablement par le Comité du patrimoine mondial lors de sa plus récente réunion, à Budapest, au mois de

juin dernier, et qui vient de vous être présentée par le Directeur du Centre du patrimoine mondial, Francesco Bandarin.

Si nous souhaitons conserver notre efficacité dans l'avenir, il nous faut aller vers ce type de mobilisation. Cela implique naturellement une coopération renforcée entre gouvernements, qui ont jusqu'à présent joué un rôle fondamental à cet égard, en consacrant des ressources importantes à travers des protocoles bilatéraux les liant à l'UNESCO ou à travers des partenariats directs avec un certain nombre de pays. Je saisis cette occasion pour les féliciter et les remercier de la façon la plus cordiale pour leurs initiatives généreuses et appropriées.

Je suis convaincu que beaucoup des défis de la conservation du patrimoine mondial ne pourront être relevés que si nous persévérons dans cette voie.

Le Congrès qui s'achève et les ateliers qui y ont été associés, que vous avez honorés de votre présence et de votre travail, ne resteront pas un événement exceptionnel. Je suis personnellement tenté de le voir comme le premier d'une série de forums de la communauté du patrimoine mondial, qui devraient examiner, périodiquement, la situation de la conservation, faciliter les échanges entre partenaires actifs, promouvoir la mise au point de programmes pertinents, et étudier les moyens toujours plus novateurs de soutenir la mission du patrimoine mondial.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Le 16 novembre marque un autre anniversaire cher à l'UNESCO : celui de son Acte constitutif, qui fête aujourd'hui ses 57 ans. La célèbre

phrase de son préambule - « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix », résonne encore dans l'esprit de tous ceux qui, comme vous aujourd'hui, se mobilisent pour faire de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité le véritable outil d'instauration d'une paix durable. Car le patrimoine et sa protection poursuivent également cet objectif.